



Conseil économique et social

Distr. générale
5 juillet 2024
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité de l'énergie durable

Groupe d'experts de l'efficacité énergétique

Onzième session

Genève, 16 et 17 septembre 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la onzième session

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 16 septembre 2024 à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Observations liminaires.
3. Élection du Bureau.
4. Exécution du plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2024-2025 et contribution de celui-ci aux activités et priorités du Comité de l'énergie durable.
5. Appuyer l'amélioration de l'efficacité énergétique et la décarbonisation dans le secteur industriel.
6. Améliorer le rendement énergétique des bâtiments et le cadre bâti.
7. Maximiser l'efficacité des systèmes énergétiques grâce à la transition numérique.
8. Coopération intersectorielle sur des questions transversales.
9. Questions diverses.
10. Dates de la prochaine session.
11. Adoption du rapport et clôture de la session.

* Les représentant(e)s participant à des réunions au Palais des Nations sont prié(e)s de s'inscrire en ligne à l'adresse <https://indico.un.org/event/1002199/>. En cas de difficultés lors de l'inscription en ligne, veuillez adresser un courriel à l'adresse energy.efficiency@un.org. Les représentant(e)s sont prié(e)s de se présenter, au moins quarante-cinq minutes avant le début de la séance, au Portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (en face du bâtiment du Comité international de la Croix-Rouge – voir le plan [ici](#)), afin d'obtenir un badge auprès du Groupe des cartes d'identité (Section de la sécurité et de la sûreté) de l'Office des Nations Unies à Genève. L'enregistrement s'effectue tous les jours ouvrables au Portail de Pregny, de 8 h à 16 h 45.



II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2024/1 – Ordre du jour provisoire annoté

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Les documents établis pour la session seront publiés sur le site Web dès qu'ils seront disponibles¹. Une version détaillée du calendrier pourra y être consultée à l'approche de la session.

La session du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique se tiendra dans le cadre de la Semaine de l'énergie durable 2024, en même temps que la onzième session du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable et la vingtième session du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, et sera suivie de la trente-troisième session du Comité de l'énergie durable.

2. Observations liminaires

Le Président prononcera des observations liminaires, dans lesquelles il présentera notamment la concertation sur les réglementations et les mesures à prendre que mène actuellement le Groupe d'experts en vue de surmonter les obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique.

3. Élection du Bureau

Le Groupe d'experts sera invité à élire les membres du Bureau dont le mandat se termine à l'issue de la onzième session et qui se présentent à leur réélection, ainsi que tout nouveau membre, pour un mandat courant jusqu'à la fin de la treizième session, en 2026.

L'élection du Bureau aura lieu en même temps que celles du Bureau du Groupe d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité et du Bureau du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable, comme indiqué dans les documents ECE/ENERGY/GE.5/2024/1 et ECE/ENERGY/GE.7/2024/1.

4. Exécution du plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2024-2025 et contribution de celui-ci aux activités et priorités du Comité de l'énergie durable

Document(s) : ECE/ENERGY/2023/10 – Plan de travail du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique pour 2024-2025

ECE/ENERGY/2023/1 – Projet de programme de travail du sous-programme Énergie durable pour 2024

ECE/ENERGY/2023/3 – Version révisée du calendrier des publications pour 2023 et projets de calendrier des publications pour 2024 et 2025

Conformément à son mandat, les activités du Groupe d'experts portent principalement sur la concertation concernant les réglementations et les mesures à prendre en vue de surmonter les obstacles financiers, techniques et stratégiques à l'amélioration de l'efficacité énergétique, et sur les échanges de données d'expérience et de pratiques exemplaires en matière d'efficacité énergétique dans la région de la CEE, notamment concernant le

¹ Voir <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/events/390826>.

renforcement des capacités institutionnelles au service de l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Les participants seront informés de l'exécution du plan de travail du Groupe d'experts pour 2024-2025 (ECE/ENERGY/2023/10), notamment des travaux relatifs à l'élaboration des publications intitulées « Recueil d'études de cas sur la transformation numérique dans le domaine de l'énergie dans la région de la CEE » (2024) et « Mesures liées au rendement énergétique et à la décarbonation dans les secteurs d'utilisation finale : vers des économies axées sur la circularité, la résilience sur le plan énergétique, la transition numérique et une utilisation plus efficace des ressources dans la région de la CEE » (prévue pour 2025).

Le secrétariat présentera brièvement les activités menées par le Comité depuis sa trente-deuxième session (13-15 septembre 2023), ainsi que toutes les décisions se rapportant aux travaux du Groupe d'experts qui ont été prises, notamment par le Comité exécutif de la CEE.

Le secrétariat et les présidences des trois groupes d'experts qui se réuniront pendant la Semaine de l'énergie durable 2024 à Genève fourniront des informations sur la manière dont les organes subsidiaires du Comité contribuent au sous-programme Énergie durable dans le cadre des travaux visant à garantir l'accès de tous à une énergie abordable, fiable, durable et moderne et à réduire les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone du secteur de l'énergie dans la région.

5. Appuyer l'amélioration de l'efficacité énergétique et la décarbonisation dans le secteur industriel

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2024/4 – Accroître la résilience énergétique et réduire les coûts et les émissions grâce à des approches systémiques de l'efficacité

On entend par « efficacité systémique » l'efficacité globale du système énergétique, compte tenu des interactions et des interdépendances entre ses différentes composantes. Qu'il s'agisse d'un seul système ou de ceux de l'ensemble d'un pays, l'efficacité systémique nécessite d'optimiser l'ensemble de la chaîne de valeur énergétique (à savoir la production (génération), le transport et la distribution d'énergie) et son utilisation de manière à maximiser la productivité énergétique tout en minimisant les pertes. Cette efficacité concerne sur les aspects techniques comme non techniques, tels que la conception des infrastructures, les cadres stratégiques, les structures de gouvernance et la participation des parties prenantes.

Les représentants seront invités à examiner les approches systémiques de l'efficacité décrites dans le document ECE/ENERGY/GE.6/2024/4, intitulé « Accroître la résilience énergétique, abaisser les coûts et réduire les émissions grâce à des approches systémiques de l'efficacité énergétique ». Sur la base de ce document, ils seront également invités à se pencher sur le rôle de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie en ce qui concerne la résilience énergétique.

L'Équipe spéciale demandera également que l'on procède à la révision de son mandat et que celui-ci soit prolongé².

6. Améliorer le rendement énergétique des bâtiments et le cadre bâti

En 2023 et 2024, le Groupe d'experts et son Équipe spéciale conjointe des normes relatives à l'efficacité énergétique des bâtiments, en coopération avec sept bureaux de pays du Programme des Nations Unies pour le développement, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ont mené à bien la phase préparatoire du projet d'amélioration de l'efficacité énergétique de la chaîne d'approvisionnement mondial du secteur du bâtiment et de ses produits. Les

² Voir le mandat révisé de l'Équipe spéciale de l'efficacité énergétique dans l'industrie (ECE/ENERGY/2024/7).

représentants seront invités à examiner les résultats et les principales conclusions de cette phase préparatoire.

Dans le prolongement du document publié sous la cote ECE/ENERGY/GE.6/2021/5, dans lequel était étudiée la façon dont les technologies numériques pouvaient améliorer la performance énergétique des bâtiments résidentiels, commerciaux et industriels à tous les stades de leur cycle de vie, les participants seront informés des faits nouveaux dans ce domaine. Par ailleurs, ils examineront des exemples pratiques d'intégration de technologies numériques dans des bâtiments (ECE/ENERGY/GE.6/2021/5, par. 47 b)) et seront invités à débattre des questions s'y rapportant.

7. Maximiser l'efficacité des systèmes énergétiques grâce à la transition numérique

- Document(s) :*
- GEEE-11/2024/INF.3 – Governance policy of digitalization in the energy sector (case study)
 - GEEE-11/2024/INF.4 – Balancing the electricity supply and demand with Artificial Intelligence (case study)
 - GEEE-11/2024/INF.5 – Behavioural barriers in adopting smart meters (case study)
 - ECE/ENERGY/154 – Recueil d'études de cas sur la transformation numérique dans le domaine de l'énergie dans la région de la CEE (CEE Série énergie, n° 80)

Conformément au plan de travail du Groupe d'experts pour 2024-2025 (ECE/ENERGY/2023/10), en 2023 et 2024, les travaux de l'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie ont notamment porté sur une série d'études de cas et une publication prévues dans le document intitulé « Version révisée du calendrier des publications pour 2023 et projets de calendrier des publications pour 2024 et 2025 » (ECE/ENERGY/2023/3). L'objectif de ces travaux était d'élaborer des recommandations et des lignes directrices fondées sur des données probantes et visant à améliorer les niveaux d'efficacité du système énergétique tout en assurant sa sécurité et sa pérennité.

Les représentants se verront présenter les conclusions et les recommandations issues des études de cas nationales sur la transition numérique dans le secteur de l'énergie réalisées en 2024 : « Governance policy of digitalization in the energy sector » (Politique relative à la gouvernance de la transition numérique dans le secteur de l'énergie) (GEEE-11/2024/INF.3), « Balancing the electricity supply and demand with Artificial Intelligence » (Équilibrer l'offre et la demande d'électricité à l'aide de l'intelligence artificielle) (GEEE-11/2024/INF.4) et « Behavioural barriers in adopting smart meters » (Obstacles comportementaux à l'adoption de compteurs intelligents) (GEEE-11/2024/INF.5).

Ces études de cas, ainsi que celles qui avaient été présentées au Groupe d'experts à sa dixième session, en 2023³, font partie d'un recueil d'études de cas sur la transformation numérique dans le domaine de l'énergie dans la région de la CEE (CEE Série énergie, n° 80), qui sera également présenté aux représentants.

Les représentants seront invités à débattre des possibilités et des défis associés à la transition numérique dans l'ensemble du système énergétique, notamment de ses répercussions sur les secteurs qui jouent un rôle essentiel dans la décarbonisation et l'amélioration de l'efficacité énergétique, ainsi qu'à évaluer dans quelle mesure il est possible de reproduire les bonnes pratiques recensées dans la région de la CEE et au-delà, et à proposer des activités et des initiatives à cet effet.

³ Voir l'étude de cas relative à l'architecture de référence pour la gestion de la périphérie du réseau électrique et aux recommandations concernant l'interopérabilité et la résilience, ainsi que l'étude de cas sur la cyberrésilience des infrastructures énergétiques essentielles.

L'Équipe spéciale de la transition numérique dans le domaine de l'énergie demandera également que soit prolongé son mandat tel qu'il figure dans le document GEEE-7/2020/INF.3 (annexe 2), approuvé par le Comité de l'énergie durable à sa vingt-neuvième session en 2020 (ECE/ENERGY/133, par. 22 d)), conformément au plan de travail du Groupe d'experts pour 2024-2025 (ECE/ENERGY/2023/10).

8. Coopération intersectorielle sur des questions transversales

Document(s) : ECE/ENERGY/GE.6/2024/3-ECE/ENERGY/GE.5/2024/3
 – Incidence de l'intelligence artificielle sur la transformation numérique et des données dans le secteur de l'électricité
 GEEE-11/2024/INF.2 – The twin transition in non-electricity sector
 GECES-20/2024/INF.1-GEEE-11/2024/INF.2-GERE-11/2024/INF.2
 – Integration of e-mobility into electricity system, and the impact that it has on the latter's design and operations

Le renforcement de la résilience des systèmes énergétiques nécessite d'adopter une approche intégrée et de mettre en place un dialogue entre les différentes parties prenantes. L'adoption d'une perspective transversale et la conduite d'actions selon cette perspective peuvent commencer par : a) la prise en compte des questions liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans les systèmes électriques décentralisés ; b) le développement des infrastructures, leur intégration dans les réseaux et la planification des ressources nécessaires à l'électrification de la mobilité ; c) la prise en considération du rôle croissant de la transition numérique dans le domaine de l'énergie.

Les représentants seront invités à communiquer leurs vues et leurs données d'expérience sur les moyens de mettre en place des systèmes durables et résilients de production moins polluante d'électricité dans le cadre de chacun de ces trois domaines de coopération transversale et intersectorielle :

a) La prise en compte des questions liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans les systèmes électriques décentralisés :

Il est possible d'augmenter la part des énergies renouvelables et d'améliorer l'efficacité énergétique en favorisant la production décentralisée. À l'avenir, les systèmes de production d'électricité intégreront des sources décentralisées et la distribution fera appel à des solutions intelligentes. Les futurs systèmes énergétiques pourraient être décentralisés à tous les niveaux (régional, national et local) et disposer de larges capacités de production et de transport des énergies de substitution (y compris de capacités de réserve).

Les représentants sont invités à communiquer les données d'expérience de leur pays en matière de prise en compte des questions liées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables dans les systèmes électriques décentralisés, et à fournir des informations sur les principaux points de blocage, les solutions et les mesures qui pourraient être prises pour mettre en place des systèmes énergétiques résilients ;

b) L'électrification de la mobilité, grâce au développement des infrastructures, à leur intégration dans les réseaux et à la planification des ressources :

L'étude des incidences de l'intégration de la mobilité électrique sur la conception et l'exploitation des systèmes électriques est un élément clef de l'élaboration des futurs systèmes énergétiques résilients. La mobilité électrique contribue aux transformations numérique et verte dans la région de la CEE. Les pouvoirs publics favorisent de plus en plus l'adoption de la mobilité électrique et le renforcement des compétences en matière de véhicules électriques à l'aide de différents outils et mécanismes de soutien.

Les représentants sont invités à étudier les moyens d'adopter des politiques et des instruments relatifs à la mobilité électrique dans la région de la CEE ;

c) La transformation numérique et la transformation des données dans le secteur de l'énergie.

Les solutions numériques facilitent les progrès en matière de connectivité, de données et d'analyse et peuvent améliorer considérablement l'efficacité globale du système énergétique et, ainsi, promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable. Grâce à l'innovation numérique, nous disposons de nouveaux moyens d'aborder les défis de la chaîne globale de fourniture d'énergie.

Dans le cadre de la réflexion d'ensemble sur les possibilités et les avantages associés à la transformation numérique des systèmes énergétiques, les représentants sont invités cette année à débattre de l'incidence de l'intelligence artificielle sur la transformation numérique et la transformation des données dans le secteur de l'électricité. Les débats porteront sur les applications possibles de l'intelligence artificielle dans ce secteur, ainsi que sur les avantages, les défis et les recommandations qui devront être pris en considération dans ce domaine par les autorités publiques, les acteurs du secteur privé et les utilisateurs finaux.

9. Questions diverses

Au moment de l'établissement du présent ordre du jour provisoire, aucune question n'était prévue au titre de ce point. Le Groupe d'experts pourra débattre de toute autre question pertinente soulevée avant ou pendant la session et relevant de son mandat. Les délégations sont invitées à faire savoir à l'avance au secrétariat et au Bureau si elles souhaitent soulever des questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

10. Dates de la prochaine session

La douzième session du Groupe d'experts devrait se tenir à Genève les 29 et 30 septembre 2025. Le Groupe d'experts sera invité à proposer, comme à ses précédentes sessions, que ses réunions se tiennent ailleurs qu'à Genève.

11. Adoption du rapport et clôture de la session

Document(s) : GEEE-11/2024/INF.1 – Draft conclusions and recommendations arising from the eleventh session of the Groups of Experts on Energy Efficiency

ECE/ENERGY/GE.6/2024/2 – Rapport du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique sur sa onzième session

Les projets de conclusions et de recommandations issus de la onzième session du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique (GEEE-11/2024/INF.1) seront communiqués aux participants et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la session. Le Groupe d'experts sera invité à adopter les conclusions et recommandations.

Avec le concours du secrétariat, le Président du Groupe d'experts récapitulera les conclusions et recommandations adoptées et établira le projet de rapport sur la session, y compris les conclusions et recommandations, en vue de leur examen par les représentants.

Le Groupe d'experts sera invité à adopter son rapport sur la base du projet ainsi établi, après quoi le Président prononcera la clôture de la session.